

Les crédits

Les Canadiens savent que le nombre de faillites a augmenté de façon phénoménale depuis l'année dernière et que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a pas eu pour résultat de créer des emplois pour les Canadiens, mais d'en supprimer. Vous ne pouvez pas dissocier, monsieur le Président, les mesures que le gouvernement a prises dans le domaine financier, monétaire et économique, et la colère ressentie par les Canadiens lorsqu'ils songent à ce que leur pays peut maintenant offrir et à l'avenir de leurs enfants.

Quand ils voient combien le financement de l'enseignement postsecondaire est réduit, non seulement par le gouvernement actuel, mais également par les précédents, ils se demandent quel avenir s'offre aux jeunes et à notre pays, lorsqu'on réduit les fonds destinés à la recherche et au développement, ce qui nous rend moins concurrentiels. En fait, le gouvernement prend les mesures mêmes qui nous rendent moins concurrentiels et moins prospères.

Les Canadiens au chômage, les jeunes enfants qui vivent dans la pauvreté en nombre croissant dans notre pays et font la queue aux banques d'alimentation ainsi que les sans-abri de plus en plus nombreux concernent autant l'unité nationale que n'importe quel amendement constitutionnel. Il est absolument essentiel que nous tous, de tous les côtés de la Chambre, reconnaissons que, sans une économie stable, sans programmes favorisant le plein emploi, sans vraies mesures pour protéger l'environnement et sans véritable engagement à l'égard des programmes sociaux dans notre pays, les amendements constitutionnels ne signifient rien.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du chef du Nouveau Parti démocratique. J'aimerais qu'elle nous dise si, en proposant cette motion, elle ne réclame pas véritablement la tenue d'une convention constitutionnelle ou d'une assemblée constituante. Elle en a fait mention dans son intervention, mais pourquoi ne pas le demander de façon précise au lieu d'en exiger bon nombre d'éléments? Pourquoi ne pas le demander explicitement si elle estime que c'est la meilleure façon d'obtenir la participation des Canadiens.

Je crois, comme elle, que c'est la seule façon de faire participer les Canadiens à la refonte constitutionnelle de notre pays. Elle a elle-même déclaré que ce processus avait assez bien fonctionné. Ce sont, je crois, les mots qu'elle a utilisés. D'après mes renseignements, le processus a très bien fonctionné dans un grand nombre de pays

et a connu du succès à peu près partout où il a été appliqué.

Pourquoi ne fait-elle pas de la tenue d'une assemblée constituante le but de sa motion au lieu de parler par circonlocutions?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses commentaires, car j'ai effectivement abordé cette question dans le discours que j'ai prononcé aujourd'hui, comme je l'avais déjà fait à la Chambre pour demander au gouvernement et aux députés d'étudier cette possibilité.

Le député d'Edmonton a raison de dire que la tenue d'une assemblée constitutionnelle a bien fonctionné dans un certain nombre de pays. Je vous citerais en particulier l'exemple de l'Australie, pays qui a un certain nombre de points communs avec le Canada. Ce processus a assez bien fonctionné dans ce pays.

Si nous avons préféré aujourd'hui décrire les principes et le processus, c'est que nous ne voulions pas préjuger de la meilleure solution à retenir. Nous voulons connaître le point de vue de chacun, mais s'il y a un principe fondamental sur lequel nous pouvons tous nous entendre, y compris de toute évidence le député d'Edmonton, c'est que l'ancien système ne fonctionne pas. La vieille méthode est désuète. Nous ne pouvons pas demander cette fois-ci à onze hommes de simplement s'asseoir à une table différente à un endroit différent. Nous devons ouvrir les discussions aux habitants de l'Ouest, du Nord, de la région atlantique, du Canada central, à tous ces groupes qui défendent des intérêts spéciaux, comme les autochtones, la communauté multiculturelle et les femmes.

• (1220)

Nous devons nous assurer le concours de ces groupes. Sinon, nous qui représentons les Canadiens à la Chambre, manquerons à nos engagements envers eux. Quant à moi, je ne veux pas, pas plus, j'en suis sûre, que le député d'Edmonton, essayer un autre revers. Par conséquent, j'exhorte fortement tous les députés à réfléchir à ce processus, que ce soit une convention constitutionnelle ou une assemblée constituante. Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, je préconise ce modèle. Mais il existe peut-être de meilleures solutions. Je ne prétends pas avoir toutes les meilleures idées, mais j'en ai quelques-unes, et ce qui me tient le plus à cœur, c'est de veiller à ce que tous les Canadiens profitent du processus. Dans le cadre de cette réflexion, nous devons tenir compte de tous les Canadiens. Je crois qu'il est temps d'entreprendre nos travaux. Les choses finiront par débloquer et nous apercevrons, je l'espère, une lueur d'espoir pour